

Note relative à l'aménagement des modalités de contrôle de connaissances au sein de l'INSPE de Bretagne – 7 avril 2020

Dans la suite de la publication de l'ordonnance du 27 mars et des échanges menés avec l'ensemble de ses partenaires universitaires, l'INSPE de Bretagne doit concevoir les aménagements nécessaires des modalités de contrôle des connaissances au sein des masters MEEF. En voici les éléments communs définis par le bureau de direction du 3 avril 2020 :

- Il est maintenant convenu que **tous les examens de la session 1 devront se tenir à distance**. Il est donc demandé à l'ensemble des équipes pédagogiques, en conséquence, de proposer un scénario d'adaptation des MCC du 1^{er} semestre et de le communiquer aux étudiants de façon officielle la semaine du 14 avril.

- Concernant la mention 1^{er} degré, ces éléments seront transmis académiquement aux étudiants par la scolarité centrale de l'INSPE

- Concernant les autres mentions 2nd degré, "encadrement éducatif" et PIF, les responsables de mise en œuvre sont invités à rédiger un message unique précisant les adaptations pour chaque UE à destination de la promotion M1 puis M2 en mettant en copie la scolarité centrale de l'INSPE (service-scolarité-centrale <service-scolarité-centrale@inspe-bretagne.fr>). L'information sera ainsi centralisée et transmise au président du jury académique de la mention 2nd degré.

- Nous sommes encore en attente des modalités de report des concours de recrutement. Cependant, les parcours pour lesquels les écrits sont déjà passés voudront, sans doute, maintenir les oraux prévus dans leur MCC. Dans ce cas, deux possibilités : soit organiser ces oraux à distance, soit prévoir de les maintenir en comptant sur une fin de confinement en amont du jury de session 1 prévu le 15 juin*.

*Dans ce dernier cas de figure et en situation de prolongement du confinement, vous devrez informer les étudiants au moins 15 jours avant la date retenue pour l'évaluation de l'UE concernée du changement des modalités d'évaluation (cadre réglementaire à garantir à minima)

- Afin de donner de la souplesse au cadrage de la première session et afin de tenir compte des conditions parfois difficiles de confinement de nos étudiants le calendrier de la fin de l'année universitaire a été modifié. Celui-ci permet d'envisager un rallongement de 15 jours du temps pédagogique et donc d'étendre, en cas de difficulté, les délais des rendus. L'esprit de cet assouplissement est bien entendu d'offrir un cadre d'écoute et de bienveillance à une nécessaire évaluation de nos étudiants dans des conditions inédites. D'ailleurs, les services administratifs de l'INSPE réaliseront la semaine du 6 avril une enquête auprès de l'ensemble des étudiants de l'INSPE afin de recenser les éventuelles situations problématiques liées aux conditions de confinement : accès à la connexion, problématiques sociales etc...
- Concernant l'évaluation des stagiaires, le calendrier prévu de remontée des avis Additif est maintenu pour l'ensemble des stagiaires ne relevant à ce jour d'aucun dispositif d'accompagnement personnalisé 2 ou 3 (pour rappel du 22 avril au 4 mai). En revanche,

pour les stagiaires repérés en difficulté, nous nous en remettons au cadrage national qui devrait être défini prochainement. Pour ces derniers, les tuteurs INSPÉ seront invités à les positionner sur un **avis 5 = "Sans avis"** dans la mesure où ceux-ci n'ont pas bénéficié de l'entièreté du dispositif d'accompagnement initialement contractualisé.

- Concernant l'évaluation de l'UE stage en M2, la même approche est préconisée. Tous les étudiants stagiaires ou de pratique accompagnée ne relevant d'aucune difficulté repérée en amont du 16 mars devront être évalués avec une note supérieure à 10. Par contre, les étudiants de pratique accompagnée qui n'auraient pas montré l'ensemble des compétences attendues sur la période de stage effectuée sont considérés comme non évaluables au S10 et se verront proposer un avenant à leur convention de stage en fin d'année universitaire afin de prolonger de quelques jours l'exercice professionnel pour permettre de finaliser leur évaluation de l'UE 4 en session 2.
- Concernant les UE relatives aux enseignements du tronc commun en M1 comme en M2, un groupe de travail académique se réunira le mercredi 8 avril pour définir précisément l'aménagement des modalités d'évaluation. A l'issue de cette réunion, le chargé de mission académique du tronc commun s'adressera aux responsables de parcours pour leur communiquer un document académique de référence qui pourra être transmis aux étudiants.
- Enfin concernant les modalités relatives à l'accompagnement et à l'évaluation du mémoire, un document de référence académique a été réalisé afin de guider les directeurs de mémoire dans leur mission.